



CDFAA & CFPPA Site de Niort

130 route de Coulonges
BP 2008

79011 NIORT Cedex 09

Tél : 05 49 73 95 52

Fax : 05 49 73 30 58

cfa.deux-sevres@educagri.fr

cfppa.melle@educagri.fr



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Cette spécialité permet de se former à des métiers de relation avec l'environnement, les végétaux et les jardins. L'aménagement du paysage recouvre plusieurs métiers : agent d'entretien des espaces verts, jardinier paysagiste, entrepreneur paysagiste. Ce domaine regroupe l'ensemble des activités liées à la conception, la création et l'entretien des espaces paysagers : parcs et jardins.

METIERS CIBLES :

Agent ou ouvrier paysagiste qualifié, jardinier d'espaces verts, en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif...

LA FORMATION :

Prépare en un an par la voie de l'apprentissage ou par un autre mode de financement le Brevet Professionnel Agricole « Travaux des Aménagements Paysagers ». Diplôme de niveau V, obtenu par Unités de contrôle Capitalisables (UC). Il est validé lorsque toutes les UC ont été acquises. Ce diplôme National est délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

ET ENSUITE

- Poursuite de la formation : Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers » de niveau IV
- Entrée dans la vie active.



CONDITIONS D'ADMISSION :

La préparation du BPA est accessible aux jeunes âgés de 15 à 30 ans (sans condition d'âge pour les personnes en situation de handicap), justifiant soit :

- D'un niveau de fin de scolarité en classe de 3^{ème} ou en possession d'un CAP ou d'un CAPA.
- Avoir conclu un contrat d'apprentissage avec un employeur dans une entreprise ayant une activité en rapport avec l'option choisie.

La préparation est aussi accessible à des adultes. Nous vous accompagnons dans la recherche d'un financement

INSCRIPTION :

Votre inscription est définitive dès la présentation de votre contrat d'apprentissage ou l'acceptation de votre mode de financement.

DEROULEMENT :

La formation s'effectue en 20 semaines/an en centre de formation, soit 650 heures/an et le reste du temps, hors congés, en entreprise.

Il s'agit d'une formation par alternance qui est fondée sur le principe du partenariat entreprise/centre de formation.

Le BPA Travaux des aménagements paysagers est obtenu après validation des 10 Unités Capitalisables composant le diplôme.

CONTENU DE LA FORMATION :

Nous sommes spécialisés notamment dans les domaines suivant :

- Implantation de clôtures de jardins
- Fleurissement urbain
- Gestion différenciée
- Taille des fruitiers
- Conception d'aménagements paysagers

CHAMPS DE COMPETENCES :

Travaux d'entretien d'un espace paysager

Préparation et réalisation d'un chantier de création

Installation et maintenance d'un réseau d'arrosage

Utilisation et entretien courant des matériels et équipements

Conduite d'engins.

UNE PEDAGOGIE DYNAMIQUE BASEE SUR LES EXPERIENCES VECUES EN ENTREPRISE :

Echange et analyse de pratiques

Mise en situations professionnelles

Formations pluridisciplinaires

Accompagnement à l'élaboration de dossiers techniques (appui de ressources documentaires, revues spécialisées, personnes ressources)

Visites d'entreprises, de parcs et jardins et interventions de professionnels.

Avec le concours
financier de la

